



# République Française

## Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 017-200041689-20221212-BC2022\_053-DE

**SLOW**

**Bureau communautaire du 12 décembre 2022**

### **Objet : Convention dépôt d'archives avec la résidence habitat des jeunes**

**Numéro de délibération : BC2022\_053**

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

#### **Délégués présents :**

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

#### **Absents :**

René ESCLOUPIER, Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Frédéric BRUNETEAU, Cyril CHAPPET, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE

#### **Secrétaire de séance :**

Gérard BIELKA

#### **Assistaient à la séance :**

ROSIER Renaud  
BEBIEN Marie-Paule  
HOUEY Patricia  
SERRA Johanna

#### **Nombres de membres :**

En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 21  
Votants : 21  
Pouvoirs : 0

#### **Publication (affichage) ou notification du :**

# Convention dépôt d'archives avec la résidence habitée SLOW

Envoyé en préfecture le 20/12/2022  
Reçu en préfecture le 20/12/2022  
Publié le 20/12/2022  
ID : 017-200041689-20221212-BC2022\_053-DE

Vu la délibération n°CC2020\_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2022 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire

Considérant la possibilité pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale d'héberger des archives associatives,

Considérant la relocalisation, en début d'année 2023, des archives communautaires dans un local dédié au sein du bâtiment de Fossemagne et en complément au sein de l'espace Porte de Niort, en sous-sol dans le local conçu pour cet usage,

Considérant la demande de la résidence habitat des jeunes « A chacun son toi...t », de pouvoir disposer d'un espace au sein du local archives de l'espace porte de Niort.

Il est proposé de dédier un espace pour un dépôt d'archives à cette association oeuvrant dans le bâtiment contigu.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

L'association fait son affaire du déménagement du tri, de l'élimination de l'ensemble des documents confiés en garde à Vals de Saintonge Communauté.

Pour tout besoin de consultation, inventaire, tri, élimination, elle informera le personnel de Vals de Saintonge en charge des archives.

La convention est consentie pour un an, renouvelable par tacite reconduction.

En conséquence, il est proposé au bureau :

- d'approuver la convention de dépôt d'archives avec la résidence habitat des jeunes,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

 SLOW

ID : 017-200041689-20221212-BC2022\_053-DE

Fait à Saint-Jean d'Angély,